

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Nahel : vers un procès aux assises pour « meurtre » ?

Si la plupart des homicides policiers débouchent sur des non-lieux, les quelques procès suivant l'instruction retiennent en général la qualification d'homicide involontaire, un « simple » délit. Ici le parquet de Nanterre a requis un procès pour « meurtre », ce qui signifie qu'est posée la question de l'intention de tuer de la part du policier. Cette décision a suscité de fortes réactions depuis les syndicats policiers jusqu'au préfet des Hauts-de-Seine qui s'est rendu au commissariat de Nanterre pour rassurer les forces de l'ordre et rappeler le soutien de l'Etat.

L'instruction réfute tout usage légitime de la force contre Nahel. Le procureur relève ainsi qu'« au moment précis des faits, alors que son véhicule était bloqué dans le flot de la circulation et même s'il tentait de redémarrer, il n'apparaît pas qu'il ait présenté un danger immédiat pour la vie de Florian M. ou celle de son collègue ». Il appartient désormais aux juges de se prononcer...

Stop au harcèlement policier à la Plaine Saint-Denis !

Le 27 février 2025 un rassemblement, également soutenu par le Collectif Stop Violences Policières à Saint-Denis, était organisé par les habitants de la Plaine à Saint-Denis pour dénoncer l'augmentation des violences et du harcèlement policier dans le quartier. « Certains policiers jouent avec nos enfants, en les contrôlant, en les fracassant, et en leur mettant des amendes pas possibles. [...] Quand mon enfant descend, je ne dors pas. Quand on entend leurs sirènes, on commence à paniquer. Ce n'est plus possible »... les conséquences de la pérennisation dans le 93 du déploiement sécuritaire expérimenté pour les JO.

Facebook Collectif Stop Violences Policières à Saint-Denis

« Justice pour Baba, la justice maltraite ! »

Une marche en hommage à Abdoulaye Diaw, 34 ans, décédé après sa garde à vue à Bagneux le 8 décembre 2024, s'est élancée dans les rues de Fontenay-aux-Roses le 8 février. Sa sœur témoigne : « je l'ai vu le mardi (10 décembre) à l'hôpital, il était allongé dans un brancard, il était méconnaissable, tuméfié, le visage avec plein de bosses. Je lui parlais, il ne me répondait pas. » Le parquet de Nanterre a annoncé avoir ouvert une information judiciaire...

Une victoire pour Défense Collective !

Et plus généralement contre la criminalisation des luttes. En pleine mobilisation pour les retraites, le 3 avril 2024, Darmanin annonçait la dissolution du collectif rennais Defco œuvrant contre la répression dans la rue ou dans les tribunaux. Fin janvier, après une audience devant le Conseil d'État, l'annulation de la dissolution prononcée par le gouvernement est confirmée ! <https://defencecollective.noblogs.org/>



Avant de faire le tour du Monde, Faire le tour de l'atelier...

La Mouette Enragé publie aux éditions Akratia un livre de 284 pages, restitution de plusieurs années d'une enquête ouvrière menée sur la Côte d'Opale, la région Lilloise, la Bretagne et bien d'autres lieux encore... <https://lamouetteenragee.noblogs.org/>

Libérez Georges Abdallah !

Le combat continu... Le parquet général a formé un pourvoi qui ajourne sa libération à une nouvelle audience, fixée au 19 juin prochain, afin qu'il « justifie d'un effort conséquent d'indemnisation des parties civiles », une « mesquinerie juridique » inédite selon son avocat. Campagne. unitaire.gabdallah@gmail.com – Facebook : pour la libération de Georges Abdallah – Instagram : [cuplgia](https://www.instagram.com/cuplgia) – Tweeter : [CUpLGIA](https://twitter.com/CUpLGIA)

<http://resistons.lautre.net/>
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°222 du 17 avril 2025

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Le fascisme à la française

Pas de panique, vous vous dites, pas de milices aux chemises brunes défilant au pas de l'oie sur les Champs Elysées. Pas de coup d'Etat fasciste (mais il n'y en a pas eu non plus dans l'Allemagne des années 30). Pour autant le corps de l'État est bien pénétré, imbibé par un fascisme à la française : rampant.

Un exemple flagrant ? A Paris le 8 février un groupe de nazillons attaquent un local kurde où est projeté un film et se déchaînent violemment sur les spectateurs, un des blessés atterrit à l'hôpital. Prenant prétexte de cette agression fasciste, le Préfet de Police interdit par arrêté le week-end du 19 février la manifestation pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, disant vouloir éviter des « affrontements violents ». N'est-ce pas la preuve, cette fois-ci tamponnée par la République française. que l'État et sa police dansent sur la musique des fascistes en attaquant les droits démocratiques les plus élémentaires ? Et ce n'est pas tout. La pourriture fasciste s'exprime aujourd'hui ouvertement dans les assemblées où se fait la loi : au Parlement et au Sénat, qui se veulent être les piliers de la démocratie. La liste est longue ces dernières semaines : vous avez la

loi Darmanin, la circulaire Retailleau, les lois sur le trafic de drogue et sur les jeunes délinquants (voir plus loin) ; mais aussi la complicité et la collaboration du pouvoir français face au génocide à Gaza et en Cisjordanie, et tous les moyens de propagande et d'embrouilles juridiques qui sont utilisées pour criminaliser les défenseurs du peuple palestinien ; et encore le couvercle mis par l'Etat sur les viols et violences qui inondent l'Enseignement catholique largement financé par l'argent des contribuables, alors que malgré les inspections élogieuses, les subventions de deux établissements sous contrat musulman ont été supprimées.

Face à cette situation, la classe politique française, gauche comprise, à l'exception de certains insoumis et écologistes, dépense son énergie dans des gesticulations qui renvoient en fin de compte, aux élections de 2026 et 2027, municipales et présidentielle, comme si ces résultats pouvaient changer fondamentalement quelque chose.

Alors, toute confiance maintenue dans les institutions démocratiques est un piège, Il suffit de regarder ce qui se passe aux USA où les institutions d'un Etat

... suite en p. 2 >

dit démocratique datant de 250 ans ont été mises à terre avec une facilité déconcertante en 3 mois de présidence de Donald Trump. Face à une perspective trop noire, la rue commence à dire son mot : en Turquie, aux Etats-Unis, en Serbie où l'énorme mobilisation se passe même des partis politiques. Le plus important c'est de reconnaître la situation, ne pas se faire d'illusions, s'unir dès maintenant contre le fascisme et la bataille viendra....

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Expulsion de la Gaîté Lyrique

Après 3 mois d'occupation et de lutte acharnée, le collectif des «jeunes mineurs du Parc de Belleville», près de 400 mineurs isolés que la Mairie de Paris a laissé sans solution de relogement, a été expulsé manu militari le 18 mars à partir de 5h40 du matin hors du théâtre de La Gaîté lyrique. Le dispositif policier était impressionnant et les flics se sont servis de tout leur attirail pour nasser, charger, tabasser les jeunes et leurs soutiens pendant plusieurs heures. Depuis, c'est le retour à la rue et l'errance. Bravo la France.

Encore des procès politiques

Maxime activiste pour le Climat et la Justice sociale est le nouvel «éco-terroriste» que l'Etat a pris pour cible : dans un procès exclusivement à charge et au mépris des faits qui ont été filmés, il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 600 euros d'amende pour avoir participé à empêcher l'AG du groupe Total en 2023. Sur un autre front, celui de la lutte contre le génocide des palestiniens, des supporters qui ont déployé des drapeaux palestiniens dans les stades ont été interdits de stade, fichés et condamnés à des stages de citoyenneté payants (500 euros). Retailleau menace même de dissoudre des assocés de supporters des Red Star. Dans le stade ceux-ci répondent au moyen d'immenses banderoles : «Retailleau-Brasacq, ministres du chaos».

Une répression à coups de lois liberticides qui ouvre grand la porte au fascisme

Pour les sans-papiers c'est l'enfer sur terre assuré. En janvier, la circulaire Retailleau a durci la circulaire Valls en vigueur depuis 2012 : la priorité pour les préfets devra être désormais les régularisations de travailleurs sans-papiers dans des métiers «en tension» (liste arrêtée par décret) qui devront prouver 3 ans de présence et 12 mois d'ancienneté dans le travail. Les motifs familiaux et privés, jusque là majoritaires, deviendront l'exception : pour obtenir un titre il faudra 7 ans de présence et la maîtrise de la langue attestée par un diplôme français. Tout refus de régularisation sera assorti d'une OQTF et le fait d'avoir reçu une OQTF avant l'examen de la demande rendra impossible la régularisation pendant les 3 ans de sa durée allongée depuis la loi Darmanin de janvier 24 qui a déjà eu pour effet de stigmatiser, précariser et maltraiter.

Du côté de la répression de la «délinquance», la loi sur les narcotrafiquants, écrite par un binôme PS-LR et largement amendée par le RN est en cours d'adoption : sous couvert de lutte contre les trafics de drogue, elle étend la surveillance algorithmique sans limite des téléphones et d'internet, jusque là réservée au cadre de l'anti-terrorisme, à toute personne au «comportement» jugé «suspect»... Dans les prisons, de nouveaux outils technologiques et policiers sont offerts aux matons, une double peine raciste est prévue pour les étrangers condamnés à des peines d'au moins 5 ans et un nouveau régime hyper sécurisé est inventé : des quartiers de haute sécurité, pensés sur le modèle du régime anti-mafia italien (dit «41 bis»), prévoyant un isolement total de certains prévenus pouvant durer jusqu'à 2 ans. Du coup un nouveau statut de «repenti» a été créé pour ceux qui voudraient échapper à cette torture. En cours d'adoption également, une nouvelle loi qui vise les mineurs délinquants et leur famille et prévoit la possibilité de juger des mineurs en comparution immédiate et une suppression de l'excuse de minorité. Autant dire plus de justice des mineurs en France...

Gino

Bonne nouvelle : la Cour d'appel de Paris a refusé le 9 mars la demande d'extradition par Orban de Gino jugeant qu'en Hongrie les conditions pénitentiaires et judiciaires sont tellement dégradées qu'il est inhumain d'envoyer quelqu'un là-bas. Rappelons que Gino et 15 autres militants antifascistes sont poursuivis pour avoir participé à une manifestation en octobre 2023 contre des nazis hongrois et allemands rassemblés à Budapest. Gino est libre en France mais il pourrait être arrêté dans n'importe quel pays de l'Union européenne suite à un mandat européen lancé par le gouvernement hongrois. A Budapest, Maja est emprisonnée dans des conditions se rapprochant de la torture. Le procureur lui a gentiment proposé 14 ans de prison si elle reconnaissait sa participation, ce qu'elle a bien sûr refusé. Continuons la campagne de solidarité internationale.

Mort de Rémi Fraise et répression à Sainte Soline : rien n'arrêtera l'Etat

Le 27 février la CEDH a rendu un arrêt (pour la 15ème fois) critiquant la France pour sa gestion des opérations de «maintien de l'ordre» pointant cette fois les manquements de la justice dans le cas de la mort de Rémi Fraise, tué par l'explosion d'une grenade reçue dans la nuque. Y est dénoncé l'usage par la justice française de la catégorie de «régime de responsabilité sans faute» qui permet d'indemniser les victimes sans reconnaître la faute pénale commise par les forces de l'ordre et ce tour de passe passe repose sur une inversion du régime de la faute : ce seraient les victimes qui seraient coupables de ne pas avoir su identifier la dangerosité des tirs et de la situation... Critique aussi de l'absence de contrôle par la justice de l'usage des grenades explosives. Mais tout cela reste théorique : la justice est pointée du doigt mais l'Etat n'est pas condamné et donc rien ne lui interdit de continuer. Du coup, pourquoi arrêter le massacre ? En novembre 23 la France a acheté pour 78 millions d'euros de grenades tous types confondus. Ces révélations sont de Flagrant Déni, cette ONG indépendante qui a pour mission de «dévoiler

les rouages de l'impunité policière». En mars, FD a aussi fait le point, 2 ans après les faits, sur l'enquête menée par le parquet de Rennes portant sur la répression hyper violente de la manifestation contre les méga-bassines du 25 mars 23 à Sainte Soline : une enquête tenue entièrement secrète, qui n'a jamais sollicité la parole des victimes des violences de la police (au moins 200 personnes dont 36 ont été hospitalisées, 2 éborgnés, un nez arraché, des fractures...). Du côté du ministère de l'intérieur, même silence : le nombre de grenades explosives GM2L n'a pas été communiqué, ni le type de troubles dont auraient souffert les «47 gendarmes blessés», refus aussi de communiquer les CR de maintien de l'ordre (le TA a été saisi par Flagrant Déni rejoint par Reporterre et Mediapart), retard dans l'autorisation d'instruire le dossier pour la Défenseure des droits... L'opération de mystification qui entend innocenter l'Etat et sa police dans cette affaire, est en marche.

Jérôme Laronze, le gendarme auteur des tirs mortels désavoué

Le 20 mai 2017 un gendarme tue de trois balles le paysan Jérôme Laronze, en Saône-et-Loire, alors que, au volant de sa voiture, il cherchait à fuir les forces de l'ordre (voir RE164). L'éleveur était pris pour cible par l'administration, un harcèlement reconnu par la justice trois ans après sa mort. Alors que, les années passant, l'immobilisme judiciaire laisse craindre le non lieu, en janvier 2025 la décision de la défenseure des droits vient conforter la version de la famille. Ainsi «le gendarme ne se trouvait pas sur la trajectoire du véhicule». Les tirs «n'étaient pas absolument nécessaires», «le danger n'était pas actuel et imminent» et «tirer à 5 reprises, en 7 secondes [...] apparaît disproportionné», souligne le document. Celui-ci souligne aussi qu'«aucun gendarme n'a porté un geste de premiers secours [...] pendant les vingt-trois minutes précédant l'arrivée des pompiers, en dépit de son état critique et de la perte de sang importante à l'entrejambe». <https://www.facebook.com/JusticepourJerome/>